

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET : CLUSTERS SOCIAUX SUR LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL (QVT) CONCERNANT :

-Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du Département de la Corrèze (19)

Autorité responsable de l'appel à manifestation d'intérêt :

Direction de la Santé Publique (DSP) de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine (NA)
103 bis, rue Belleville – CS 91 704 – 33 063 BORDEAUX Cedex
Associée à la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA) de l'ARS NA

Date de la publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 10 janvier 2019

Fenêtre de dépôt des dossiers de candidature : 10 janvier 2019 au 30 janvier 2019.

Pour toute question :

Courriel : ARS-NA-POLQUAS@ars.sante.fr

Mentionnant dans l'objet du courriel la référence à « **appel à manifestation d'intérêt clusters sociaux sur la qualité de vie au travail** »

1- Éléments de contexte

Dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de santé, l'instruction de la Direction Générale de la Cohésion Sociale n° DGCS/4B/2018/177 du 17 juillet 2018 vise à présenter un plan d'action relatif au déploiement d'une stratégie de la promotion de la QVT dans les établissements médico-sociaux (EMS).

Cette stratégie est articulée autour des 4 axes suivants :

- 1) Mettre en place et consolider un pilotage national et une animation territoriale ;
- 2) Accompagner les établissements dans la mise en place d'une démarche QVT ;
- 3) Contribuer à la montée en compétence des équipes ;
- 4) Evaluer et suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Elle prévoit le démarrage d'une expérimentation sur la mise en place de clusters spécifiques aux EMS.

Ces orientations nationales font partie intégrante du projet régional de santé de l'ARS NA 2018-2028 qui fait de l'amélioration des conditions de travail et de la QVT des objectifs prioritaires pour garantir la sécurité et la qualité des soins des usagers et la performance des établissements médico-sociaux.

L'ARS Nouvelle-Aquitaine a souhaité déployer une culture de la performance permettant d'améliorer l'état de santé, la qualité de vie et de la prise en charge des personnes et également de répondre aux attentes de la population en assurant un financement le plus équitable possible. La thématique QVT est un des axes de la feuille de route performance régionale médico-sociale de l'ARS NA, QVT comme réel levier d'amélioration de la performance interne des établissements, autant sur l'organisation du travail que sur la qualité des accompagnements/prise en soins des usagers.

Elle se manifeste notamment par plusieurs projets en cours :

- l'ARS NA a accompagné, en 2017, 100 EHPAD sur un plan d'actions global visant à améliorer leur performance, notamment sur la thématique de la QVT,
- l'ARS NA propose des actions de formation sur les pratiques managériales où la QVT a une place importante,
- En 2018, l'ARS NA propose un appel à candidatures pour soutenir et impulser les synergies des établissements du secteur des personnes âgées sur les différents territoires de la région NA en finançant des actions concrètes permettant de contribuer à court terme à l'amélioration de la QVT.

L'expérimentation des clusters s'inscrit donc dans le programme de travail de l'ARS NA et veillera à la mise en cohérence entre les actions qu'elle porte.

Pour la mise en œuvre de l'expérimentation nationale sur les clusters sociaux visée dans le présent appel à manifestation d'intérêt, l'ARS NA souhaite privilégier le secteur des personnes âgées (EHPAD) sur le département de la Corrèze.

Les modalités de candidature sont explicitées ci-dessous.

2- Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt

a) Périmètre de l'appel à manifestation d'intérêt

Sont concernés par le présent appel à manifestation d'intérêt :

-Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

b) Objet de l'appel à manifestation d'intérêt

Il est proposé aux établissements susvisés de s'inscrire dans une démarche expérimentale et apprenante sur la mise en œuvre d'une politique et de projet de QVT.

Cette démarche collective, intitulée « cluster social QVT » est une méthode développée par l'association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Elle présente plusieurs caractéristiques :

- Une action collective (5 sessions d'une journée) inter-établissements faites d'apports méthodologiques, outillages en vue d'une production d'état des lieux, de priorisation, de constructions d'expérimentation et d'échanges avec les autres établissements du cluster,
- Un appui individuel (4 demi-journées par établissement) à chaque étape de la démarche réalisé par les chargé(e)s de mission de l'Aract NA afin d'accompagner les expérimentations à partir des problématiques de chaque établissement,
- Un cluster paritaire représenté, pour chaque établissement, par un représentant de la direction, un représentant du personnel et un représentant du corps médical ou cadre de santé,
- Un enjeu de capitalisation avec un livrable régional, déclinaison du livrable national.

Le cluster QVT regroupe entre 6 et 8 établissements.

L'expérimentation cluster QVT se déroulera sur la période 2019-2020.

L'ensemble des temps individuels et collectifs se déroulera entre les mois de mars 2019 et mars 2020.

Les temps d'échanges collectifs se dérouleront sur le territoire de la Haute-Vienne (87).

3- Les éléments attendus

Les établissements intéressés, souhaitant déposer un dossier de candidature devront remplir un document intitulé « fiche de candidature au cluster social QVT ».

Ce document est joint en annexe de cet appel à manifestation d'intérêt.

4- Les critères d'appréciation de la candidature

Les candidatures seront appréciées au regard principalement de la motivation de l'établissement pour s'engager de manière collective sur une démarche QVT.

Il sera notamment tenu compte :

- de la motivation des équipes portée par la direction
- de l'avis territorial

5- Les modalités de dépôt des dossiers

Le dossier de candidature est à transmettre par voie postale en 2 exemplaires, à l'adresse ci-dessous :

Agence Régionale de Santé Ile-de-France
Pôle qualité, sécurité des soins et des accompagnements
103 bis, rue Belleville – CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt ne sont pas recevables (le cachet de la poste faisant foi).

Une copie du dossier de candidature devra aussi être envoyée par mail à l'adresse suivante : ARS-NA-POLQUAS@ars.sante.fr avec la mention dans l'objet du courriel de la référence à « appel à manifestation d'intérêt clusters sociaux sur la qualité de vie au travail »

Une copie sera adressée par mail à l'Aract : aractna.site-bordeaux@anact.fr ainsi qu'à la délégation départementale de la Corrèze concernée : ars-dd19-direction@ars.sante.fr avec la référence au même objet.

6- Le suivi et l'évaluation des dossiers

L'ARS NA décidera des établissements qui pourront bénéficier d'un accompagnement de l'Aract dans le cadre de l'expérimentation du cluster social.

Le candidat sélectionné s'engage à adresser à l'Aract NA une lettre d'engagement avant le démarrage de l'expérimentation.

Les démarches, méthodes et expérimentations menées dans le cadre des clusters sociaux QVT ont vocation à faire l'objet d'une capitalisation. Les participants des établissements pourront être amenés à apporter leur témoignage dans le cadre d'actions de communication de la DGCS, de l'ARS NA, de l'ANACT ou de l'Aract NA.

De plus, cette action s'inscrit dans la politique globale QVT portée par l'ARS NA. Cette action sera intégrée à l'évaluation globale de la politique QVT de l'ARS NA.

7- Le calendrier de l'appel à manifestation d'intérêt

Publication de l'appel à manifestation d'intérêt : 10 janvier 2019

Date limite de remise du dossier de candidature : 30 janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi)

Date prévisionnelle de pré-sélection des projets : 8 février 2019

Démarrage du cluster : mars 2019

8- Les modalités de consultation du présent appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié sur le site internet de l'ARS NA. Une information sera faite aux établissements concernés par la délégation départementale de la Corrèze.